

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008

ORDRE DU JOUR - ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général
BC

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Octobre 2008

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

2) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N°9 du 9 Avril 2008 portant délégation de pouvoirs

Monsieur le Maire rendra compte des décisions qu'il aura été amené à prendre en application de la Délibération N°9 du Conseil Municipal du 9 Avril 2008 portant délégation de pouvoirs.

Rapporteur : M. le Maire

3) Recensement de la population 2009 - rémunération des agents recenseurs.

Le décret en Conseil d'Etat 2003-485 du 5 juin 2003 pris pour l'application de la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, détermine les modalités et la procédure du nouveau recensement de la population, dont le prochain se déroulera du 15 janvier au 21 février 2009, pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants. C'est dans cette optique qu'il sera demandé au conseil municipal de fixer les modalités de rémunération des agents recenseurs.

Rapporteur : M. le Maire

Intercommunalité

4) Compte-rendu annuel technique et financier du service d'exploitation des transports collectifs - présentation avant mise à disposition du public.

Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 27 juin 2008, a approuvé les compte-rendus techniques et financiers afférents à l'exploitation des transports collectifs au titre de l'année 2007, lesquels documents seront présentés au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.

Rapporteur : M. le Maire

5) Compte-rendu annuel technique et financier de l'Office de Tourisme de Pôle - présentation avant mise à disposition du public.

Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 27 juin 2008, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à la gestion de l'Office de Tourisme de Pôle, au titre de l'année 2007, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.

Rapporteur : M. F. DOYER

6) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - présentation avant mise à disposition du public.

Le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 27 juin 2008, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. le Maire

7) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - présentation avant mise à disposition du public.

Le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 27 juin 2008, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. le Maire

8) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif - présentation avant mise à disposition du public.

Le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 27 juin 2008, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. le Maire

9) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - présentation avant mise à disposition du public.

Le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 27 juin 2008, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. le Maire

10) Compte-rendu annuel technique et financier - Aire d'Accueil des gens du voyage - présentation avant mise à disposition du public.

Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 27 juin 2008, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à l'exploitation de l'aire d'accueil des Gens du voyage, au titre de l'année 2007, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.

Rapporteur : M. le Maire

11) Rapport annuel technique et financier - complexe culturel d'agglomération Daniel Balavoine - saison 2006-2007 - présentation avant mise à disposition du public.

Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 27 juin 2008, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à la gestion du complexe culturel Daniel Balavoine, au titre de la saison 2006-2007, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.

Rapporteur : M. le Maire

Personnel Communal

12) Rémunération d'organismes de formation

En application des lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiées, les fonctionnaires territoriaux ont le droit de suivre toute formation en relation avec les fonctions exercées mais également de se promouvoir dans la carrière territoriale. Dans cette optique, et conformément au Plan de Formation 2008/2009, ainsi qu'aux besoins nouveaux apparus en cours d'année, liés aux nécessités de service, plusieurs formations sont sollicitées : une formation par correspondance préparant au CAP Petite Enfance pour un agent des écoles, une formation en anglais pour 15 agents, une formation pour l'utilisation d'un logiciel de traitement graphique pour un agent du Bureau d'Etudes. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et d'accepter le règlement des sommes aux organismes concernés.

Rapporteur : M. F. DOYER

13) Création d'un poste d'adulte-relais

L'adulte-relais, dispositif mis en œuvre par le Ministère de la Ville, a pour mission, au sein des Zones Urbaines Sensibles, et à titre dérogatoire, des autres quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, d'améliorer les rapports sociaux entre les habitants et les services publics. Le projet devra faire l'objet d'une convention conclue pour une durée de 36 mois, renouvelable, à compter de sa date d'effet. Le candidat à ce poste, susceptible d'être financé à hauteur de 20 308 €/an par l'Etat, aura vocation à recréer un lien social dans le quartier des Castors, et viendrait en complémentarité de l'équipe d'animation municipale et des actions mises en place au sein de la Maison de Quartier Laënnec, et notamment dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Afin de concrétiser ce projet, Il sera alors demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande d'aide au titre des adultes-relais auprès des services de l'Etat.

Rapporteur : M. le Maire

Finances

14) Virements et ouvertures de crédits

Depuis le vote du Budget Primitif pour 2008, il est apparu nécessaire de procéder à des virements et ouvertures de crédits, lesquels seront présentés à l'Assemblée Délibérante.

Rapporteur : M. F. DOYER

15) Construction de logements Quai des Salines - Logis 62 - renégociation de 2 emprunts garantis

Logis 62 nous a sollicités dans le cadre d'une renégociation d'emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour que la Ville de Saint-Omer donne à nouveau sa garantie d'emprunts pour l'opération du Quai des Salines ayant fait l'objet de délibérations en dates des 18 Octobre 1994 et 11 Mai 1995. Cette nouvelle garantie se substituant à celle précédemment, il sera demandé aux élus de se prononcer sur la garantie de la Ville qui intervient à hauteur de 50 % pour un montant total de la dette réaménagée de 2 191 769,23 €.

Rapporteur : M. F. DOYER

16) Débat d'orientation budgétaire

Il sera fait application des articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation N°92-125 du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, lesquels articles prévoient que, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, l'examen et le vote du Budget Primitif doivent être précédés d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

Rapporteurs : M. le Maire
M. F. DOYER

Le Maire,

B. MAGNIER